

# VOYAGE À HOFEN

**DU 19 AU 24  
AVRIL 2023**



X



**15 & 17  
GARÇONS & FILLES**

SAINT-LÔ, LE 23 DÉCEMBRE 2022

MADAME, MONSIEUR,

VOTRE ENFANT EST CONCERNÉ CETTE ANNÉE PAR LE JUMELAGE AVEC LE CLUB ALLEMAND DU SG HOFEN/HÜTTLINGEN.

NOUS ORGANISONS UN DÉPLACEMENT À HOFEN DU **MERCREDI 19 AVRIL 2023** DÉPART À 20H ET RETOUR LE **LUNDI 24 AVRIL 2023** VERS 23H30.

DANS UN PREMIER TEMPS, NOUS VOUS INVITONS À NOUS FAIRE PART DE SA PARTICIPATION OU NON EN RÉPONDANT AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE JOINT DANS LE MAIL.

PUIS, SI VOTRE ENFANT PARTICIPE AU VOYAGE, MERCI DE BIEN COMPLÉTER CE DOSSIER D'INSCRIPTION.

VOTRE ENFANT DEVRA FOURNI :

- UNE COPIE DE SA CARTE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT
- LA CARTE EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ SOCIALE
- L'AUTORISATION PARENTALE SIGNÉE
- L'AUTORISATION OFFICIELLE DE SORTIE DU TERRITOIRE ACCOMPAGNÉE DE LA CARTE D'IDENTITÉ DU RESPONSABLE LÉGAL
- LA CHARTE DE BONNE CONDUITE SIGNÉE DU JEUNE ET DU RESPONSABLE LÉGAL

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE À CE SÉJOUR EST DE **120€**.

NOUS VOUS DEMANDONS ÉGALEMENT **UN CHÈQUE DE CAUTION DE 110€** CORRESPONDANT À L'ENGAGEMENT D'ACCUEILLIR UN.E JEUNE ALLEMAND.E EN 2024.

NOUS VOUS INVITONS À REMETTRE LES DOCUMENTS AU PLUS TARD **AVANT LE MARDI 31 JANVIER 2023**, SOIT :

- DANS LA BOITE PRÉVUE À CET EFFET AU GYMNASSE RÉMY JAMME
- AU SECRÉTARIAT DE L'ASPTT (2 RUE DE BEAUCOUDRAY 50000 SAINT-LÔ)

N'HÉSITEZ À VOUS ADRESSER AUX MEMBRES DE LA COMMISSION JUMELAGE POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE.

VEUILLEZ AGRÉER, MADAME, MONSIEUR, L'EXPRESSION DE NOS SENTIMENTS LES MEILLEURS.

LA COMMISSION JUMELAGE

# VOYAGE À HOFEN

**DU 19 AU 24  
AVRIL 2023**



X



**15 & 17  
GARÇONS & FILLES**

## AUTORISATION PARENTALE

JE SOUSSIGNÉ.E MR-MME \_\_\_\_\_, AUTORISE MA  
FILLE, MON FILS, \_\_\_\_\_, À PARTICIPER À  
L'ÉCHANGE FRANCO-ALLEMAND DU 19 AU 24 AVRIL 2023.

JE DÉCLARE CONNAÎTRE LES CONDITIONS DANS LESQUELLES CET ÉCHANGE  
EST ORGANISÉ (VOYAGE EN AUTOCAR, HÉBERGEMENT SUR PLACE DANS LES  
FAMILLES ALLEMANDES ET PARTICIPATION À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS).

JE CERTIFIE QUE MON ENFANT EST COUVERT PAR UNE ASSURANCE POUR LES  
RISQUES CAUSÉS OU SUBIS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS PRÉVUES.

J'AUTORISE LES ACCOMPAGNATEURS À PRENDRE EN CAS D'URGENCE TOUTES  
LES MESURES NÉCESSAIRES DANS L'INTÉRÊT DE MON ENFANT ET EN  
PARTICULIER À FAIRE PROCÉDER AUX SOINS MÉDICAUX ET AUX  
INTERVENTIONS CHIRURGICALES QUI S'AVÈRERAIENT INDISPENSABLES APRÈS  
CONSULTATION D'UN PRATICIEN.

PORTER À LA MAIN LA MENTION :

"LU ET APPROUVÉ",

FAIT À \_\_\_\_\_  
LE \_\_\_\_\_

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL

# FICHE D'INSCRIPTION

## LE.LA JEUNE

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ CATÉGORIE  -15  -17  
 FILLES  GARÇONS

ADRESSE POSTALE + MAIL

PORTABLE \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

N° DE SÉCURITÉ SOCIAL \_\_\_\_\_ CAISSE \_\_\_\_\_

## PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

ADRESSE POSTALE + MAIL

PORTABLE \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ DOMICILE \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

BUREAU \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

PARTICIPERA AU DÉPLACEMENT À HOFEN AVEC L'ASPTT SAINT LÔ MANCHE  
HANDBALL DU MERCREDI 19 AVRIL AU LUNDI 24 AVRIL 2023.

JE M'ENGAGE À PARTICIPER AUX ACTIVITÉS PROPOSÉES ET À ME  
CONFORMER AUX DISPOSITIONS PRÉVUES PAR LES ORGANISMES D'ACCUEIL  
ET D'ORGANISATION.

**JE M'ENGAGE À HÉBERGER \_\_\_\_\_ JEUNE.S D'HOFEN EN 2024.  
JE JOINS UN CHÈQUE DE 120€ ET UN CHÈQUE DE CAUTION DE 110€\*.**

PORTER À LA MAIN LA MENTION :  
"LU ET APPROUVÉ",

FAIT À \_\_\_\_\_  
LE \_\_\_\_\_

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL

# CHARTRE DE BONNE CONDUITE

RESPECT, SOLIDARITÉ, TOLÉRANCE, ENGAGEMENT, COMBATIVITÉ,  
CONVIVIALITÉ ET ESPRIT SPORTIF.

TRANSMETTONS LES BELLES VALEURS DE NOTRE SPORT !



1

**dans le car**

LE CHAUFFEUR EST LE SEUL  
"MAÎTRE" À BORD, VEILLE :  
À LA PROPRETÉ DU BUS  
À LA PONCTUALITÉ DES RDV FIXÉS  
À APPLIQUER LES CONSIGNES DE  
SÉCURITÉ

**dans la famille**

2

ESSAYE D'ÉTABLIR UN DIALOGUE.  
MÊME SI TU PENSES NE PAS  
AIMER, GOÛTE LES PRÉPARATIONS  
CULINAIRES PRÉPARÉES.  
RESPECTE LES HORAIRES DONNÉS.

3

**alcool, tabac...**



ENTRE 16 ET 18 ANS, UNE SEULE BIÈRE EST  
AUTORISÉE. TOUT AUTRE ALCOOL EST INTERDIT.

LA VENTE DE TABAC EST INTERDITE AUX MINEURS. TU  
N'AS PAS LE DROIT DE FUMER DANS LES LIEUX  
PUBLICS. VEILLE À NE PAS GÊNER TON ENTOURAGE.  
EVITE LES ISOLEMENTS TROP FRÉQUENTS CELA PEUT  
NUIRE À L'AMBIANCE GÉNÉRALE ET PENSE À RAMASSER  
TES MÉGOTS.

TOUTE CONSOMMATION DE STUPÉFIANT EST INTERDITE  
ET FORTEMENT SANCTIONNÉE !

NOUS ATTENDONS DE TOI UNE ATTITUDE EXEMPLAIRE TOUT AU LONG DU SÉJOUR. LES ALLEMANDS ÉTANT SENSIBLES À L'ATTITUDE ET AU COMPORTEMENT, NOUS TE DEMANDONS D'ÊTRE OUVERT ET À L'ÉCOUTE DURANT CET ÉCHANGE QUI NOUS L'ESPÉRONS T'APPORTERA BEAUCOUP.

**AGRÉABLE SÉJOUR À TOUTES ET À TOUS !**

SIGNATURE DU/DE LA LICENCIÉ.E

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL